Zeitschrift: Eclogae Geologicae Helvetiae

Herausgeber: Schweizerische Geologische Gesellschaft

Band: 23 (1930)

Heft: 2

Artikel: Bericht über die zehnte Jahresversammlung der Schweizerischen

Paläontologischen Gesellschaft : Samstag, den 13. September 1930 in

St. Gallen

Autor: [s.n.]

Kapitel: A: Rapport du Comité pour l'année 1929-1930

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-158934

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Bericht über die zehnte Jahresversammlung der Schweizerischen Paläontologischen Gesellschaft.

Samstag, den 13. September 1930 in St. Gallen.

A. Rapport du Comité pour l'année 1929-1930.

M. P. Revilliod, président, en ouvrant la séance, fait observer que la Société paléontologique Suisse se réunit pour la dixième fois en une assemblée générale et donne lecture à cette occasion d'un résumé de son activité pendant cette décade. Il rappelle que la société fut fondée le 21 avril 1921 à Berne sur l'initiative de M. le Dr. H. G. Stehlin, par un groupe de douze géologues et zoologistes dans le but de réunir en une section de la S. H. S. N. les naturalistes dont les travaux se rapportent plus particulièrement à l'étude des animaux vértébrés et invertébrés fossiles, aux problèmes posés par la stratigraphie, l'anatomie, la systématique et la phylogénie des animaux fossiles, etc. Elle a non seulement donné l'occasion aux naturalistes s'intéressant à ces questions de se réunir chaque année, mais elle a contribué à alléger ainsi les programmes souvent trop chargés des sections de zoologie et de géologie. Le résultat a répondu au programme des initiateurs et le nombre des membres de la société qui fut d'une trentaine déjà, la première année, a atteint ensuite la cinquantaine et s'y est maintenu.

Les communications, présentées aux assemblées annuelles, ont varié de 10 à 17 par séance; grâce à une convention conclue avec la Société géologique Suisse, ces communications ont pu être publiées dans les "Eclogae geologicae helvetiae". Elles représentent un ensemble de 646 pages, accompagnées de 38 planches, 216 figures dans le texte et de 7 tabelles et cartes. Parmi les sujets les plus variés ce sont cependant ceux relatifs aux foraminifères, aux mammifères et aux échinodermes qui ont fourni le plus grand nombre d'études.

Sur la demande de notre société, les hautes autorités fédérales ont bien voulu accorder à partir de l'année 1925 pour les frais d'impression des "Mémoires de la Société paléontologique suisse", un subside de 2000 francs qui a été élevé à 3000 francs cette année. Grâce, donc, à la création de notre société, cet important périodique qui a fait connaître depuis 1874 à nos jours, les recherches de tant de savants illustres concernant la paléontologie de notre pays (il suffit de rappeler les importantes monographies de P. de Loriol, L. Rütimeyer, F. Koby, Th. Studer, E. Favre, E. Greppin, H.-G. Stehlin, L. Rollier, F. Oppliger et tant d'autres) a vu son avenir mieux assuré.

M. le président retrace ensuite la carrière de Fritz Koby et Auguste Tobler, deux des membres qui ont le plus honoré la Société paléontologique suisse par leurs travaux et leur activité scientifique et dont la nouvelle de la mort survenue au cours de cette année a douloureusement surpris les naturalistes suisses.

FRITZ KOBY qui fut pendant 27 années recteur de l'école cantonale de Porrentruy où il enseigna les sciences naturelles durant 47 ans, s'est acquis l'admiration et la reconnaissance de tous les géologues et paléontologistes suisses et étrangers qui étudient l'histoire géologique du Jura, par ses magistrales monographies sur les polypiers jurassiques (1880—1889 et un supplément en 1894) et les polypiers crétacés (1895—1897) ainsi que sur les polypiers bathoniens de St-Gaultier (1906).

AUGUSTE TOBLER, membre fondateur de notre société qu'il a présidée en 1926—1928, membre du comité de rédaction des Mémoires, a collaboré à nos travaux en apportant à chaque assemblée une ou plusieurs études sur la paléontologie de Sumatra et notamment sur les foraminifères, ainsi que celles de ses disciples. C'était une véritable aubaine pour notre société que de recevoir régulièrement les résultats de ces très belles recherches qui ont fait la grande notoriété d'Auguste Tobler ainsi que sa monographie de la géologie du district de Djambi, Sumatra, qu'il avait exploré durant de nombreuses années.

AUGUSTE TOBLER a témoigné de généreuse façon tout l'intérêt qu'il portait au développement de notre société en la faisant bénéficier d'un important legs de soixante mille francs. Cette somme constitue un capital inaliénable dont les revenus doivent être utilisés pour l'impression des Mémoires de la Société paléontologique suisse.

Ce don magnifique resserre d'un lien plus étroit encore qu'auparavant, les relations entre la société et le comité de rédaction des Mémoires et leur permettra de faire paraître plus régulièrement et plus abondamment les volumes des Mémoires, tout en diminuant les charges imposées aux auteurs. Ces nouvelles dispositions ont engagé le comité à proposer quelques modifications aux statuts, entre autres à renforcer le comité de deux membres adjoints et à prévoir un représentant de la société au sein du comité de rédaction.

Etat nominatif. — Nous avons la satisfaction de compter une nouvelle recrue en la personne de M. le Dr. Wolfgang Leupold (Berne) ce qui ramène le nombre des membres à 49.

Subvention fédérale pour les Mémoires. — Les chambres fédérales ont voté l'automne dernier l'augmentation de 1000 francs de la subvention qui avait été demandée par notre délégué au Sénat M. H. G. Stehlin depuis cinq années. Nous sommes heureux et reconnaissants de voir ses efforts récompensés. La demande d'une subvention de 3000 francs a été renouvelée pour 1931.

Rapport du trésorier et des vérificateurs. — MM. les Drs. S. Schaub et R. Rutsch ont vérifié la comptabilité de notre société, arrêtée au 31 décembre 1929 par notre trésorier M. le Dr. H. Helbing et l'ont trouvée exacte. La subvention fédérale de 2000 francs a été versée et transmise au comité de rédaction des Mémoires. Les recettes se montent à fr. 4095.57 (y compris le solde actif de l'an dernier), les dépenses à fr. 3894.30; le solde actif pour cette année s'élève donc à fr. 201.27 (dont fr. 50.— déposés au compte de chèques postaux). Les dépenses pour l'impression du rapport de notre dernière assemblée générale, paru dans les Eclogae Vol. 22 N° 2 se sont élevées à fr. 1804.— (la contribution des auteurs pour frais d'illustrations, etc. a été de fr. 956.15).

Au nom du comité, le président: P. REVILLIOD.

B. Geschäftliche Sitzung.

Der Bericht des Vorstandes über das abgelaufene Geschäftsjahr wird vom Präsidenten vorgelegt und von der Versammlung genehmigt.

Auf Antrag des Vorstandes werden anhand eines neuen Statutenentwurfes der S. P. G. Zusätze und Abänderungen folgender Paragraphen von den Mitgliedern angenommen:

- Name, Zweck und Sitz der Gesellschaft.
 Zusatz § 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich am Wohnort des Aktuars.
- II. Mitgliedschaft.

Zusatz zum bisherigen § 3: Die Gesellschaft nimmt auch unpersönliche Mitglieder auf, denen indessen kein Stimmrecht zusteht.

- III. Vorstand und Vertretung im Senat der S. N. G.

 Dem bisherigen § 6 wird beigefügt: Der Vorstand besteht aus fünf Mitgliedern, einem Präsidenten, einem Vizepräsidenten, einem Kassier und Sekretär und zwei Beisitzern.
- IV. Wie bisher.